



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHIDRAC

LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

PROCÈS VERBAL DE LA 6^{ème} SÉANCE DE L'ANNÉE 2023

- Date de la convocation : 9 octobre 2023
- Conseillers en exercice : 12
- Conseillers présents : 8
- Pouvoirs : 3
- Publication de la liste : 20 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Présents (8) : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Patrice GUILHOT, Patrick KINDT, Frédéric MANGANE, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON, Catherine SZEZUREK.

Absents Excusés (4) : Audrey FABRE, Marie-Paule HERMET, Carmen MORENO, Patrick ROCCAZZELLA.

Pouvoirs (3) : Audrey FABRE donne pouvoir à Maxime PERON, Marie-Paule HERMET donne pouvoir à Patrice GUILHOT, Carmen MORENO donne pouvoir à Thierry DIONNET.

Quorum : 8/12

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Marie-Thérèse BALDUCCI est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du précédent Conseil municipal
- 2) Délibération pour la modification des tarifs et des modalités de location de la salle polyvalente
- 3) Délibération concernant l'installation d'un feu intelligent rue des Vernades
- 4) Délibération sur l'établissement d'une convention avec TE63 – Sieg (Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme) pour l'installation d'un système LED destiné à l'éclairage public
- 5) Décisions modificatives budget en vue d'honorer les dépenses de fin d'année
- 6) Délibérations pour demandes fonds de concours API (Agglo Pays d'Issoire)
- 7) Délibération en vue de l'intégration de la commune de Saint-Vincent au Sivom d'Intérêt Scolaire Couze Pavin (SIVOMIS)
- 8) Avenir des logements communaux
- 9) Avenir des bâtiments communaux sans intérêt
- 10) Point sur les actions en cours
- 11) Questions diverses

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du précédent conseil municipal**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2) **Délibération 2023.25.1**

Objet : Modification tarifs de la location de la salle polyvalente et de la salle de réunion multiculturel

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier les tarifs et les modalités de location de la salle des fêtes comme suit, à compter du 1^{er} novembre 2023 :

Tarifs Location salle Polyvalente de CHIDRAC		
	Récupération des clés le vendredi matin Retour des clés le dimanche matin. (Soit 2 jours)	Récupération des clés le vendredi matin Retour des clés le lundi matin. (Soit 3 jours)
Habitants de CHIDRAC (Limité à 2 fois par année civile)	150,00 €	180,00 €
Habitants extérieurs à la commune	400,00 €	430,00 €
Associations Communales (2 locations gratuites par année civile)	200,00 €	230,00 €
Associations communes voisines, proches (Tourzel-Ronzières, Saint Vincent, Saint-Cirgues sur Couze)	200,00 €	230,00 €
Associations extérieures à but lucratif	400,00 €	430,00 €
Associations extérieures à but non lucratif	300,00 €	330,00 €
Entreprises	500,00 €	530,00 €
Associations extérieures à but lucratif d'intérêt public. Utilisation régulière de la salle	<i>Mise en place d'un contrat spécifique avec la Mairie suivant le niveau d'utilisation demandé.</i>	

Taris location salle de réunion Multiculturel (réunion de 20 personnes maximum)	
Associations communales	Gratuit
Association communes voisines, proches (Tourzel-Ronzières, Saint Vincent, Saint-Cirgues sur Couze)	20,00 €
Associations extérieures	30,00 €

Monsieur le Maire évoque également le fait qu'un contrat de location sera établi, qu'une attestation d'assurance responsabilité spécifique au jour et lieu sera demandé aux locataires, pour les deux salles en location sur la commune ainsi qu'un chèque « ménage » de 300 €

Ce chèque sera restitué si la salle est rendue dans le même état que stipulé dans l'état des lieux.

Dans le cas où le ménage serait partiellement réalisé, la Commune se réserve le droit de fixer un montant pour le ménage non fait et de demander l'échange du montant du chèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De voter les nouveaux tarifs des salles comme ci-dessus présentés
- De voter les conditions de location des salles

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

3) **Délibération 2023.26.2**

Objet : Installation d'un feu intelligent rue des Vernades

Monsieur Le Maire expose la nécessité d'améliorer la sécurité de la rue des Vernades, qui présente un danger lors du croisement des véhicules.

Monsieur le Maire propose d'installer un feu de régulation dans la rue des Vernades.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer le bon de commande
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

4) **Délibération 2023.27.3**

Objet : Convention TE63 – Rénovation éclairage public en LED

Monsieur Le Maire expose la proposition de TE63 (Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme) de rénover l'éclairage public en LED.

Cette proposition vise à rénover l'éclairage public en LED en vue de limiter les coûts induits de fonctionnement pour les collectivités adhérentes à la compétence éclairage public du TE63.

Le montant du projet s'élève à 47 000 € H.T.

Le TE63 propose le financement suivant :

- Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme : 50 % du montant H.T des travaux à réaliser
- Commune de Chidrac : 50 % du montant H.T des travaux à réaliser et l'intégralité du montant T.T.C de l'Ecotaxe, soit un total de 23 522 .08 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter la proposition du TE63
- Décide d'approuver le devis estimatif du TE63 du 28 juin 2023 d'un montant de 47000 € H.T
- Décide d'approuver le mode de financement proposé ci-dessus, soit 23522.08 € H.T à la charge de la Commune de Chidrac
- Autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le TE63

- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention ci-dessus.

Nombre de Votants : 11
 Nombre de Pour : 11
 Nombre de Contre : 0
 Nombre d'Abstentions : 0

5) Délibération 2023.28.4

Objet : Décision modificative n° 2 - Charges de personnel

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un virement de crédit pour permettre le paiement des charges de personnel de la fin de l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivant :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
012 / 6413	Personnel non titulaire	6 000,00
Total		6 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	6 000,00
Total		6 000,00

Nombre de Votants : 11
 Nombre de Pour : 11
 Nombre de Contre : 0
 Nombre d'Abstentions : 0

6) Délibération 2023.29.5

Objet : Décision modificative n° 3 - Travaux bâtiments

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un virement de crédit pour permettre le paiement des factures concernant les travaux bâtiments de la fin de l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivant :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2131 / 84	Bâtiments publics	10 000,00
Total		10 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 92	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00
Total		10 000,00

Nombre de Votants : 11
 Nombre de Pour : 11
 Nombre de Contre : 0
 Nombre d'Abstentions : 0

7) Délibération 2023.30.6

Objet : Décision modificative n° 4 - Autres charges de gestion courante

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un virement de crédit pour permettre le paiement des factures concernant les charges de gestion courante de la fin de l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivant :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 65311	Indemnités de fonction	4 000,00
Total		4 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615221	Bâtiments publics	4 000,00
Total		4 000,00

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

8) Délibération 2023.31.7

Objet : Demande Fond de Concours - Année 2023 - Travaux salle des fêtes de Chidrac – Annule et remplace la délibération 2023.24.7 du 01/09/2023 pour erreur de montant

Annule et remplace la délibération n° 2023-24-07 du 1^{er} septembre 2023 du même objet (erreur de montant)

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux effectués pour l'amélioration de l'isolation de la salle des fêtes de Chidrac, il est possible de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours créé pour les communes adhérentes pour leurs projets d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour les travaux cités en objet, réalisés pour un montant de **35 260 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'opération citée en objet et de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

9) **Délibération 2023.32.8**

Objet : Demande Fond de Concours - Année 2023 – Achat de matériel

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours créé pour les communes adhérentes pour leurs projets d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'acquisition de matériel pour un montant de **6 341.32 € H.T**, détaillés comme suit :

Article	Matériel	Montant H.T	Montant T.V.A	Montant T.T.C
2157	Débroussailleuse	699.17 €	139.83 €	839.00 €
2157	Souffleur	291.67 €	58.33 €	350.00 €
2181	Matériel cuisine salle des fêtes	3 889.65 €	777.93 €	4 667.58 €
2188	Radiateurs mairie et école	1 460.83 €	292.17 €	1 753.00 €
	TOTAL	6 341.32 €	1 268.26 €	7 609.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'opération citée en objet et de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

10) **Délibération 2023.33.9**

Objet : Demande Fond de Concours - Année 2023 - Rénovation chauffage salles de classe

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours créé pour les communes adhérentes pour leurs projets d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour la rénovation du chauffage de l'école de Chidrac, réalisés pour un montant de **861.30 € H.T**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'opération citée en objet et de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

11) Délibération 2023.34.10

Objet : Demande Fond de Concours - Année 2023 - Mise aux normes cloches Eglise de Chidrac

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours créé pour les communes adhérentes pour leurs projets d'investissement. Il explique que des travaux de mise aux normes des cloches de l'église ont été nécessaires pour des questions de sécurité.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour les travaux de mise aux normes des cloches de l'église de Chidrac, réalisés pour un montant de **6 050.50 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'opération citée en objet et de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

12) Délibération 2023.35.11

Objet : Demande Fond de Concours - Année 2023 - Création de 2 parkings rue des Gours et rue des Escargots

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours créé pour les communes adhérentes pour leurs projets d'investissement.

Il explique qu'il est nécessaire d'optimiser le nombre d'emplacements de stationnement nécessaires aux habitants de Chidrac.

Monsieur le Maire a donc fait réaliser des travaux pour la création de parkings.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour le travaux de création de deux parkings pour un montant de **8 609.40 € H.T.**, détaillés comme suit :

Article	Matériel	Montant H.T	Montant T.V.A	Montant T.T.C
2315	Parking rue des Gours	4 968.00 €	993.60 €	5 961.60 €
2315	Parking rue des Escargots	3 641.40 €	728.28 €	4 369.68 €
	TOTAL	8 609.40 €	1 721.88 €	10 331.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'opération citée en objet et de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

13) Délibération 2023.36.12

Objet : Demande Fond de Concours - Année 2022 - Alimentation électricité miellerie Monsieur Bardiaux

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours créé pour les communes adhérentes pour leurs projets d'investissement

Il expose qu'il a été nécessaire d'effectuer des travaux pour l'alimentation en électricité du bâtiment de Monsieur Bardiaux.

Les travaux ont été effectués par le SIEG TE63.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour les travaux de raccordement cités ci-dessus, réalisés pour un montant de **5 008.00 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'opération citée en objet et de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

14) Délibération 2023.37.13

Objet : Demande Fond de Concours - Année 2022 – Achat de matériel

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours créé pour les communes adhérentes pour leurs projets d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'acquisition de matériel et de logiciels pour un montant de **7 941.30 € H.T.**, détaillé comme suit :

Article	Matériel	Montant H.T	Montant T.V.A	Montant T.T.C
2152	Radars pédagogiques	2 093.10 €	418.62 €	2 511.72 €
2051	Logiciel Horizon Cloud - JVS	2 599.20 €	519.84 €	3 119.04 €
2051	Logiciel cantine – 3D OUEST	3 249.00 €	649.80 €	3 898.80 €
	TOTAL	7 941.30 €	1 588.26 €	9 529.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'opération citée en objet et de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

15) Délibération 2023.38.14

Objet : Demande Fond de Concours - Année 2022 - Achat de matériel - Annule et remplace la délibération 2023.37.13 – Erreur montant

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours créé pour les communes adhérentes pour leurs projets d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'acquisition de matériel et de logiciels pour un montant de **7 941.30 € H.T**, détaillé comme suit :

Article	Matériel	Montant H.T	Montant T.V.A	Montant T.T.C
2152	Radar pédagogique	2 093.10 €	418.62 €	2 511.72 €
2051	Logiciel Horizon Cloud - JVS	2 599.20 €	519.84 €	3 119.04 €
2051	Logiciel cantine – 3D OUEST	2 080.00 €	416.00 €	2 496.00 €
	TOTAL	6 772.30 €	1 354.46 €	8 126.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'opération citée en objet et de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

16) Délibération 2023.39.15

Objet : Demande Fond de Concours - Année 2023 - Travaux réfection électricité Eglise de Chidrac

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours créé pour les communes adhérentes pour leurs projets d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'acquisition de matériel pour un montant de **2 881.58 € H.T**, détaillé comme suit :

Article	Matériel	Montant H.T	Montant T.V.A	Montant T.T.C
2315	Réfection électricité église	2 881.58 €	576.32 €	3 457.89 €
	TOTAL	2 881.58 €	576.32 €	3 457.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Agglo Pays d'Issoire, le Fond de Concours pour l'opération citée en objet et de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 11

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

17) Délibération en vue de l'intégration de la commune de Saint-Vincent au Sivom d'Intérêt Scolaire Couze Pavin (SIVOMIS)

Ce point est reporté au prochain conseil pour manque d'informations.

18) Avenir des logements communaux

Des travaux seront à effectuer pour les inscrire dans une classe énergétique compatible avec la réglementation des locations.

19) Avenir des bâtiments communaux sans intérêt

Une liste sera établie ultérieurement. Le conseil prendra position sur l'avenir de ces logements communaux sans intérêt dès que l'inventaire sera fait.

20) Point sur les actions en cours

Un point est effectué sur les affaires en cours.

21) Questions diverses

Néant

Signatures :

Patrick KINDT, Maire et Président de séance

Marie-Thérèse BALDUCCI, secrétaire de séance